

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 14 avril 2025 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Mélina Harvey
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Absente :

Mme Guylaine Morel

Assistent également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2025;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025
5. Adoption des comptes à payer du mois de mars 2025;
6. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
7. Avis de motion du règlement numéro 473;
8. Adoption du premier projet de règlement numéro 473, intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »;
9. Modification à la politique amendée relative à la vente de terrains voués à la construction domiciliaire (2^e amendement);
10. Mandat à un agent immobilier pour la vente de terrains – Domaine des Épervières;
11. Résolution pour accorder mainlevée totale et consentement à la radiation du droit de résolution pour le propriétaire du lot 6 494 375 du Domaine des Épervières;
12. Adoption du rapport annuel d'activités 2024 du schéma de couverture de risques;
13. Adoption du rapport d'opération en matière de protection incendie de la MRC de Charlevoix 2024;
14. Projet de mise en commun des ressources en sécurité incendie à l'échelle de la MRC de Charlevoix – Résolution d'intention;
15. Abolition du programme RÉNORÉGION : Résolution pour demander au gouvernement du Québec de reconsidérer sa décision;
16. Offre de services professionnels en ingénierie – Préparation de plans et devis et planification stratégique pour la réfection des chemins Principal et Cartier;

17. Résolution concernant l'acquisition du site de l'ancienne caisse populaire auprès de Caisse Desjardins de Charlevoix-Est;
18. Demande de dérogation mineure numéro 169-2 de Hilarion Duchesne & Fils Inc. (lot 5 720 929);
19. Résolution pour entériner la signature du bail uniformisé pour le lieu de scrutin pour l'élection fédérale du 28 avril 2025;
20. Projet Signature de la MRC de Charlevoix : Résolution pour entériner le dépôt de la demande et pour autoriser la signature de la convention d'aide financière;
21. Résolution pour entériner l'inscription au Rendez-vous du développement local pour un agent de développement;
22. Inscription de la brigade au Festival des pompiers 2025;
23. Demandes de subvention pour activité sportive;
24. Demandes de subvention pour naissance;
25. Achat pour le projet de skatepark (Fonds FRR 2025);
26. Activités à la bibliothèque;
27. Activité estivale en collaboration avec la maison des jeunes;
28. Demande de la maison des jeunes;
29. Embauche d'un opérateur à temps partiel d'eau potable et eaux usées;
30. Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) : Invitation et demande de contribution pour le tournoi de golf bénéfice, 14 juin 2025;
31. Renouvellement de l'entente de partenariat – Le Charlevoisien;
32. Renouvellement de licence annuelle de l'outil Munys pour les directeurs généraux 2025;
33. Intention de participation au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la Fédération québécois des municipalité (FQM);
34. Soumission pour la programmation informatique, installation de débitmètre et mise en route de la télémétrie de l'usine d'eaux usées;
35. Réparation du trackless;
36. Formation d'inspecteurs de cylindre des appareils respiratoires;
37. Fin de la période de probation de deux employés, travaux publics;
38. Départ à la retraite de M. Jocelyn Boudreault;
39. Embauche à temps partiel sur appel de deux employés, travaux publics;
40. Modification à la Politique de rémunération des pompiers;
41. Soumission pour l'inspection du système de hotte incendie de la cuisine du chalet des sports;
42. Inspection des systèmes de ventilation;
43. Lignage de rues 2025;
44. Autorisation de location de machinerie (tracteur, niveleuse, balai de rang);
45. Autorisation de dépenses pour les travaux d'entretien de la machinerie;
46. Autorisation de dépenses pour les travaux d'entretien des routes;
47. Autorisation de travaux dans le cadre du projet d'amélioration du refuge (Subvention Nouveaux Horizons pour les aînés);
48. Représentation du conseil;
49. Courrier;
50. Affaires nouvelles;
51. Période de questions;
52. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, monsieur Patrick Lavoie, maire, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2025-04-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2025-04-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 3 mars 2025 tel que déposé.

2025-04-03

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 mars 2025 tel que déposé.

2025-04-04

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2025

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 129 793.24 \$ (journal des achats # 1508-1509, journal des déboursés # 1467-1469, chèques # 18130 à 18179, prélèvements # 1814 à 1827) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 53 626.84 \$ (journal des achats #1507, journal des déboursés, #1465-1466, chèques # 18125 à 18129, prélèvements # 1808 à 1813) et les salaires nets pour un montant 47 633.66 \$ (dépôts # 510329 à 510411), sont acceptés.

2025-04-05

6- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Gestion BGI INC				114.98 \$
				244.79 \$

2025-04-06

7- AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 473

Avis est donné par Louise Jean, membre du conseil municipal, qu'un règlement sera soumis au conseil municipal pour adoption, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion, concernant le règlement sur les projets particuliers de construction de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

2025-04-07

8- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 473, INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) »

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion peut adopter un règlement sur les PPCMOI en vertu des articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion désire adopter un règlement sur les PPCMOI afin de pouvoir recevoir des demandes particulières, lesquelles seront analysées au cas par cas selon des critères établis

En conséquence, il est proposé par la conseillère Cathy Tremblay, appuyée par la conseillère Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le premier projet de règlement numéro 473, intitulé « *RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE* » soit adopté;

QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement 473 et sur les conséquences de son adoption soit tenue avant l'adoption finale du règlement;

QUE la directrice-générale de la municipalité est autorisée par les présentes à afficher et à publier sur les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme du premier projet de règlement numéro 473 et de la résolution l'adoptant soit transmis à la MRC de Charlevoix;

2025-04-08

9- MODIFICATION À LA POLITIQUE AMENDÉE RELATIVE À LA VENTE DE TERRAINS VOUÉS À LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE (2^E AMENDEMENT)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, en vertu de sa résolution numéro 2022-05-13 adoptée le 9 mai 2022 a établi sa Politique relative à la vente de terrains voués à la construction domiciliaire du Développement résidentiel Domaine des Épervières qui a été remplacée en vertu de sa résolution numéro 2023-11-19 adoptée le 13 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de l'amender à nouveau vu l'intention de donner un contrat de courtage à un courtier immobilier et aussi vu que le dépôt de 10 % ne sera en conséquence plus nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte d'amender la politique afin de préciser que les terrains seront vendus par le biais, s'il y a lieu, d'un courtier immobilier mandaté par la Municipalité, au prix fixé pour chacun d'eux en fonction de leur superficie respective selon ce qui est indiqué à l'Annexe B, en plus des taxes applicables, payable comptant à la signature de l'acte notarié;

QUE la clause concernant le dépôt de 10 % soit retiré à la politique et que les montants des dépôts soient retirés de l'Annexe B;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les amendements nécessaires à la Politique relative à la vente de terrains voués à la construction domiciliaire du Développement résidentiel Domaine des Éperrières ainsi qu'à l'annexe B.

2025-04-09

10- MANDAT À UN AGENT IMMOBILIER POUR LA VENTE DE TERRAINS – DOMAINE DES ÉPERVIÈRES

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal mandate madame Josette McNicoll, courtier immobilier pour procéder à la vente de terrains dans le Domaine des Éperrières et également pour les terrains commerciaux de la rue de la Scierie;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

2025-04-10

11- RÉOLUTION POUR ACCORDER MAINLEVÉE TOTALE ET CONSENTEMENT À LA RADIATION DU DROIT DE RÉOLUTION POUR LE PROPRIÉTAIRE DU LOT 6 494 375 DU DOMAINE DES ÉPERVIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 494 375 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2 (ci-après nommé l'« Immeuble ») est situé à l'intérieur du *Domaine des Éperrières*, développement résidentiel de la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion et qu'il est assujéti à certaines clauses spéciales, lesquelles sont contenues à l'acte de vente reçu devant Me Audrey St-Gelais, notaire, le 24 janvier 2024, et inscrit au Registre foncier du Québec, de la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 24 janvier 2024, sous le numéro 28 502 637;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de cet acte, la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion est bénéficiaire d'un droit de résolution aux termes duquel elle peut demander la résolution de la vente en cas de non-respect des clauses contenues à l'acte de vente ci-dessus mentionné;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'Immeuble a procédé à la construction d'une résidence sur ledit Immeuble en respect des clauses spéciales auxquelles l'Immeuble est assujetti;

CONSIDÉRANT la demande faite à la Municipalité par le propriétaire de l'Immeuble de donner mainlevée du droit de résolution prévu à l'acte de vente ci-dessus mentionné, celui-ci n'étant plus nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion en sa qualité de bénéficiaire d'un droit de résolution, accorde mainlevée totale et consente à la radiation dudit droit de résolution et, le cas échéant, de tous autres droits créés en sa faveur aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Audrey St-Gelais, notaire, le 24 janvier 2024, et inscrit au Registre foncier du Québec, de la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 24 janvier 2024, sous le numéro 28 502 637;

QUE monsieur le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont mandatés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires ou utiles afin de donner effet à la présente résolution.

La conseillère Mélina Harvey se retire du vote.

2025-04-11

12- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT QU'à chaque année le Ministère de la Sécurité Publique demande de fournir un rapport sur l'état d'avancement en lien avec les objectifs du schéma de risques en incendie de la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE le rapport présente les 32 actions du schéma avec le pourcentage de réalisation de chacune des actions pour l'année en question ainsi que les effectifs humains et motorisés des différents services incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont préalablement reçu copie de ce rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion adopte le Rapport annuel d'activités 2024 démontrant l'avancement des réalisations par la municipalité des différents objectifs établis eu égard au schéma de couverture des risques en incendie.

2025-04-12

13- ADOPTION DU RAPPORT D'OPÉRATION EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX 2024

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport d'opération en matière de protection incendie de la MRC de Charlevoix 2024 tel que déposé.

2025-04-13

14- PROJET DE MISE EN COMMUN DES RESSOURCES EN SÉCURITÉ INCENDIE À L'ÉCHELLE DE LA MRC DE CHARLEVOIX – RÉOLUTION D'INTENTION

ATTENDU le dépôt et la présentation du rapport de l'étude d'opportunité par la firme Icarium Groupe Conseil pour la mise en commun des ressources en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix le 20 mars 2025;

ATTENDU QUE la prochaine étape consiste à communiquer à la MRC l'intention des municipalités participantes à poursuivre l'implantation d'une fourniture complète des services en sécurité incendie par la Ville de Baie-Saint-Paul par le biais de l'élaboration d'une entente intermunicipale;

ATTENDU les démarches à faire par le comité de travail qui aura notamment pour mandat de prioriser la durée de l'entente, les conditions d'opérations, les critères de répartition des coûts et la structure organisationnelle;

Monsieur le maire demande le vote, les cinq (5) conseillers présents votent pour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolution à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Hilarion confirme à la MRC de Charlevoix et à la Ville de Baie-Saint-Paul l'intérêt de poursuivre la démarche d'optimisation des services de sécurité incendie en cours en travaillant sur l'entente encadrant la fourniture de services en sécurité incendie et de voir à la conclusion d'une éventuelle entente qui sera entérinée par le conseil, le cas échéant.

QUE la municipalité de Saint-Hilarion délègue la directrice générale, madame Nathalie Lavoie, pour représenter la municipalité au sein du comité de travail mandaté pour élaborer le projet d'entente intermunicipale relatif à l'implantation d'une fourniture complète des services en sécurité incendie par la Ville de Baie-Saint-Paul.

2025-04-14

15- ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION : RÉOLUTION POUR DEMANDER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RECONSIDÉRER SA DÉCISION

La municipalité de Saint-Hilarion demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Mme Kariane Bourassa, Députée de Charlevoix-Côte de Beaupré
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

2025-04-15

16- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS PRINCIPAL ET CARTIER

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de Tétra Tech QI Inc. pour la préparation de plans et devis et planification stratégique pour la réfection des chemins Principal et Cartier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Tétra Tech au montant de 10 500 \$ plus taxes.

QUE le montant de la dépense soit pris à même la subvention TECQ 2024-2028.

2025-04-16

17- RÉSOLUTION CONCERNANT L'ACQUISITION DU SITE DE L'ANCIENNE CAISSE POPULAIRE AUPRÈS DE CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime d'intérêt public de se porter acquéreur auprès de Caisse Desjardins de Charlevoix-Est du bâtiment situé au 40, rue Maisonneuve à Saint-Hilarion, érigé sur le lot 5 721 620 au cadastre du Québec, pour un montant de 119 000 \$ en plus, s'il y a lieu, des taxes applicables conformément à la promesse de vente en ce sens soumise par la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt d'acquérir cet immeuble à des fins de réserve foncière d'ici à ce que la Municipalité lui donne une ou des vocations à des fins d'utilité publique plus précises;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

DOMINIQUE TREMBLAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition, de gré à gré, du lot 5 721 620 au cadastre du Québec avec le bâtiment ci-dessus construit portant le numéro civique 40, rue Maisonneuve à Saint-Hilarion, appartenant à Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, pour un prix de 119 000 \$, en plus, s'il y a lieu, des taxes applicables selon les termes et conditions de la promesse de vente soumise par la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est et versée aux archives de la Municipalité;

QUE l'acquisition de cet immeuble est effectuée pour fins de réserve foncière conformément à l'article 14.2 du *Code municipal*;

QUE Me Lise Robitaille, notaire, est mandatée pour procéder, aux frais de la Municipalité, à la conclusion d'un acte notarié;

QUE les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution soient puisés à même le fonds général via le montant d'aide financière à recevoir du *Fonds d'aide*

au développement du milieu de Desjardins ainsi que par le surplus accumulé de la Municipalité pour la différence, s'il y a lieu;

QUE monsieur le maire et madame la directrice générale et greffière-trésorière sont, par la présente, autorisés à signer tous les documents utiles ou nécessaires à la conclusion de cette transaction.

2025-04-17

18- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 169-2 DE HILARION DUCHESNE & FILS INC. (LOT 5 720 929)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 169-2 de la Ferme Hilarion Duchesne et Fils Inc., propriétaire, en regard de la propriété du 355, rang 4, portant le numéro de lot 5 720 929 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT la nature de la demande :

- 1- Demande à ce que l'implantation de ce nouveau bâtiment de service, empiète dans la marge avant de la meunerie. (Marge avant à notre règlement, la norme est de 10 mètres dans cette zone AD-6)
- 2- Demande la possibilité que ce petit bâtiment de 23.78 m² soit implanté à 6.70 mètres de la ligne de terrain avant.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a étudié la demande le 8 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la demande de dérogation mineure numéro 169-2 soit acceptée.

2025-04-18

19- RÉOLUTION POUR ENTÉRINER LA SIGNATURE DU BAIL UNIFORMISÉ POUR LE LIEU DE SCRUTIN POUR L'ÉLECTION FÉDÉRALE DU 28 AVRIL 2025

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner la signature du bail pour la location de la grande salle du Chalet des sports pour le lieu de scrutin de l'élection fédérale qui aura lieu le 28 avril prochain.

2025-04-19

20- PROJET SIGNATURE DE LA MRC DE CHARLEVOIX : RÉOLUTION POUR ENTÉRINER LE DÉPÔT DE LA DEMANDE ET POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

ENTÉRINEMENT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 3 – PROJET SIGNATURE – REVITALISATION DES NOYAUX VILLAGEOIS

ATTENDU QUE le projet Signature de la MRC de Charlevoix du Fonds Régions et Ruralité (volet 3) intitulé *Pour mieux habiter nos milieux de vie* comporte un volet qui vise à soutenir des projets d'aménagement des cœurs de village;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire prévoit que la somme disponible par municipalité dans le cadre du projet est de 30 000 \$ maximum;

ATTENDU QUE, conformément aux modalités de financement établies dans le cadre du FRR, la municipalité a soumis une demande d'aide financière pour le projet Plan-concept de l'aménagement du noyau villageois de la Municipalité de Saint-Hilarion;

ATTENDU QUE le coût total de la demande d'aide financière non remboursable est de 21 920 \$;

ATTENDU QUE la municipalité va contribuer pour une somme de 3 110 \$ ainsi qu'une valeur d'environ 2 370 \$ en ressources humaines, matérielles, logistiques, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'entériner la demande d'aide financière dans le cadre du FRR – Volet 3 – Projet Signature pour la revitalisation du noyau villageois;
2. D'autoriser madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, et monsieur Patrick Lavoie, maire, à signer la Convention relative à l'octroi d'une aide financière concernant ledit projet ainsi que tout document afférent, pour et au nom de la Municipalité;

2025-04-20

21- RÉOLUTION POUR ENTÉRINER L'INSCRIPTION AU RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL POUR UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal entérine l'inscription au Rendez-vous du développement local de monsieur Alexis Tanguay au montant de 440 \$ plus taxes;

QUE les dépenses inhérentes sont aussi autorisées et seront payables en partie par la subvention de coopération intermunicipale (formation agent de développement).

2025-04-21

22- INSCRIPTION DE LA BRIGADE AU FESTIVAL DES POMPIERS 2025

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'inscription de la brigade incendie de St-Hilarion pour le Festival des pompiers 2025 qui aura lieu à St-Irénée les 8 et 9 août 2025 au coût de 250 \$ par brigade ainsi que le remboursement des frais pour le souper du samedi soir au coût de 30 \$ par pompier inscrit.

2025-04-22

23- DEMANDES DE SUBVENTION POUR ACTIVITÉ SPORTIVE

CONSIDÉRANT QUE les demandes de subvention de :

- Madame Marie-Josée Bergeron pour l'activité de soccer de son fils Lucas;
- Madame Julie Tremblay pour l'activité de gymnastique de sa fille Mairy-James;
- Madame Anne-Julie Guay pour l'activité de son fils Éliot;
- Madame Sylvie Leduc pour l'activité d'hockey pour son fils Éliot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 40 \$ aux personnes mentionnées ci-dessous pour les activités de leur enfant.

- Madame Marie-Josée Bergeron
- Madame Julie Tremblay
- Madame Anne-Julie Guay
- Madame Sylvie Leduc

2025-04-23

24- DEMANDES DE SUBVENTION POUR NAISSANCE

CONSIDÉRANT les demandes de subvention de naissance de mesdames Anne-Julie Guay pour ses fils Éliot et Malik et Alexandra Lavoie-Tremblay pour sa fille Arielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 200 \$ (100 \$ par enfant) à madame Anne-Julie Guay pour la naissance de ses deux (2) enfants et de 100 \$ à madame Alexandra Lavoie conformément à la Politique familiale en vigueur.

2025-04-24

25- ACHAT POUR LE PROJET DE SKATEPARK (FONDS FRR 2025)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réaliser un projet de skatepark au parc l'Amical;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a contacté quelques compagnies spécialisées dans le domaine pour obtenir des prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat de six (6) modules déplaçables pour le projet skatepark auprès du fournisseur Rampe de Skateboard du Québec Inc. coût de 8 169 \$ plus taxes incluant les frais de transport;

QUE cette dépense soit payée par la subvention de 10 000 \$ du Fonds FRR 2025 de la MRC de Charlevoix, par l'aide financière du FRIL (si une aide est accordée) et le reste à même le surplus libre.

2025-04-26

26- ACTIVITÉS À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'activité l'heure du conte sur les pirates ainsi qu'une conférence voyage (à déterminer) à la bibliothèque.

2025-04-26

27- ACTIVITÉ ESTIVALE EN COLLABORATION AVEC LA MAISON DES JEUNES

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise une activité estivale familiale de type fête foraine à l'été 2025 au Chalet des sports par la maison des jeunes en collaboration avec la municipalité.

2025-04-27

28- DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le projet de semis au parc l'Amical par les jeunes de la Maison des jeunes et accepte de rembourser les frais pour l'achat de deux bacs jardin.

2025-04-28

29- EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR À TEMPS PARTIEL D'EAU POTABLE ET EAUX USÉES

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche d'un d'opérateur à temps partiel d'eau potable et eaux usées.

2025-04-29

30- REGROUPEMENT POUR L'INTÉGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX (RISC) : INVITATION ET DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE, 14 JUIN 2025

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise une commandite de 100 \$ pour le tournoi de golf bénéfice qui aura lieu le 14 juin 2025.

2025-04-30

31- RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT – LE CHARLEVOISIEN

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil accepte le renouvellement de l'entente du Charlevoisien au montant de 3 000 \$ plus taxes pour un an.

2025-04-31

32- RENOUELEMENT DE LICENCE ANNUELLE DE L'OUTIL MUNYS POUR LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX 2025

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de la licence annuelle de l'outil Munys pour les directeurs généraux au coût de 325 \$ plus taxes.

2025-04-32

33- INTENTION DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOIS DES MUNICIPALITÉ (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « **FQM** ») a lancé « *ÉcoÉnergie 360* » (ci-après « ÉcoÉnergie 360 »), soit une initiative de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'ÉcoÉnergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Hilarion a pris connaissance du programme ÉcoÉnergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Hilarion désire bénéficier du programme ÉcoÉnergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE pour évaluer l'admissibilité des travaux au programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux de la Municipalité de St-Hilarion doivent être colligés et utilisés par la FQM, ÉcoÉnergie 360 ou tout autre intervenant ou partenaire au programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hilarion:

- déclare sa volonté de participer au programme d'ÉcoÉnergie 360 ;
- autorise la prise d'informations, d'inventaires ou analyses pouvant être effectuées par la FQM, ÉcoÉnergie 360, et tout autre intervenant ou partenaire au programme, afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de

déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de St-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hilarion comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM ou ÉcoÉnergie 360 pour l'exécution de travaux selon les paramètres du programme ÉcoÉnergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables ;

IL est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Hilarion confirme son intention de participer au programme ÉcoÉnergie 360 ;

QUE la Municipalité de Saint-Hilarion autorise la direction générale à :

- collaborer avec FQM, ÉcoÉnergie 360 et tout autre intervenant ou partenaire au programme, à la prise d'informations, d'inventaires ou analyses afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de St-Hilarion;
- transmettre à FQM, ÉcoÉnergie 360 et tout autre intervenant ou partenaire au programme, tous documents, données, renseignements ou autorisations d'accès en lien avec les actifs municipaux ou les sources de consommation d'énergie;
- effectuer toutes démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

2025-04-33

34- SOUMISSION POUR LA PROGRAMMATION INFORMATIQUE, INSTALLATION DE DÉBITMÈTRE ET MISE EN ROUTE DE LA TÉLÉMÉTRIE DE L'USINE D'EAUX USÉES

CONSIDÉRANT la soumission #324674, datée du 10 avril 2025 au montant de 2 800 \$ d'Automatisation JRT pour l'installation de la télémétrie à l'usine d'eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion autorise l'installation de la télémétrie à l'usine d'eaux usées au coût de 2 800 \$ plus taxes;

2025-04-34

35- RÉPARATION DU TRACKLESS

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la réparation du « trackless » au coût de 5 348 \$ plus taxes chez Garage Jimmy Gauthier Inc.

2025-04-35

36- FORMATION D'INSPECTEURS DE CYLINDRE DES APPAREILS RESPIRATOIRES

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Carl Lavoie à renouveler sa certification d'inspecteurs de cylindre des appareils respiratoires au coût de 115 \$ plus taxes.

2025-04-36

37- FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE DEUX EMPLOYÉS, TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE deux employés ont complété une période de six (6) mois de travail pendant la saison hivernale, dans le cadre de leur période de probation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aussi tenir compte du travail dans un contexte de travaux estivaux (voirie, entretien, etc.) avant de prendre une décision sur leur statut permanent ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de leur permettre de compléter une probation incluant les réalités des deux saisons ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la période de probation de M. Luc Boudreau et M. Pierre-Luc Émond-Lavoie soit prolongée de six (6) mois supplémentaires.

2025-04-37

38- DÉPART À LA RETRAITE DE M. JOCELYN BOUDREAU

CONSIDÉRANT QUE M. Jocelyn Boudreau prendra sa retraite à compter du 19 avril prochain après plus de 17 années de services au sein de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner sa contribution et le remercier pour son engagement et son dévouement tout au long de sa carrière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adresse ses remerciements à M. Jocelyn Boudreau pour l'ensemble de sa carrière au service de la municipalité ;

QUE les dépenses afin de souligner son départ à la retraite soient autorisées, que ce soit par l'organisation d'un événement, l'achat d'un cadeau, ou toute autre forme de reconnaissance jugée appropriée.

2025-04-38

39- EMBAUCHE À TEMPS PARTIEL SUR APPEL DE DEUX EMPLOYÉS, TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale est maintenant terminée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourrait avoir besoin de main-d'œuvre additionnelle durant la période estivale pour accomplir diverses tâches (entretien des espaces verts, voirie, travaux publics, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE certains employés à temps partiel ayant travaillé durant la saison hivernale sont disponibles et qualifiés pour être rappelés au besoin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à rappeler, au besoin, messieurs Jocelyn Boudreault et Guy Jean à titre d'employés à temps partiel pour combler des besoins opérationnels ponctuels durant la période estivale.

2025-04-39

40- MODIFICATION À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la politique de rémunération des pompiers doit être modifiée pour y ajouter le traitement salarial du directeur incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la modification à la politique de rémunération des pompiers et que la différence de salaire soit payée rétroactivement à la date d'adoption de ladite politique.

2025-04-40

41- SOUMISSION POUR L'INSPECTION DU SYSTÈME DE HOTTE INCENDIE DE LA CUISINE DU CHALET DES SPORTS

CONSIDÉRANT la soumission #1005904 datée du 20 mars 2025 de Prévention incendie SF pour l'inspection semi-annuelle du système incendie de la hotte de cuisine du Chalet des sports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission de Prévention incendie SF au montant de 228.70 \$ plus taxes pour l'inspection du système incendie de la hotte de cuisine

2025-04-41

42- INSPECTION DES SYSTÈMES DE VENTILATION

CONSIDÉRANT l'importance d'entretenir les systèmes de ventilation du bureau municipal et du Chalet des sports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal mandate A. Tremblay et frères à vérifier les systèmes de ventilation du bureau municipal et du Chalet des sports :

2025-04-42

43- LIGNAGE DE RUES 2025

CONSIDÉRANT QUE suite aux expériences concluantes des dernières années pour le lignage de rues, la MRC de Charlevoix sollicite notre collaboration pour transmettre les besoins de notre municipalité en lignage de rues pour 2025, en vue d'évaluer l'opportunité d'un regroupement d'achats pour cet élément;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal transmette à la MRC les besoins de la municipalité pour le lignage de 30 km de lignes simples jaunes.

2025-04-43

44- AUTORISATION DE LOCATION DE MACHINERIE (TRACTEUR, NIVELEUSE, BALAI DE RANG)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nettoyage des rangs et rues doivent être exécutés dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire la location d'un tracteur, niveleuse et d'un balai de rangs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion autorise la location du balai de rangs à la Municipalité de St-Urbain, d'un tracteur au Garage Guy Gauthier ainsi que d'une niveleuse au besoin.

2025-04-44

45- AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA MACHINERIE

CONSIDÉRANT QU'il y a des réparations et de l'entretien à faire sur les machineries suite à la saison hivernale qui sont préalables à la prochaine saison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'achat de pièces ou de fournitures diverses pour l'entretien sécuritaire et la réparation des machineries qui font suite à la période hivernale.

2025-04-45

46- AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTES

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux de réparations, du nettoyage, ainsi que de l'asphaltage à faire pour l'entretien de base des chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux de nettoyage et d'entretien sur les terrains municipaux sont à effectuer également;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise des dépenses pour les travaux mentionnés.

2025-04-46

47- AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉLIORATION DU REFUGE (SUBVENTION NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS)

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les travaux dans le cadre du projet d'amélioration du Refuge;

QUE les dépenses pour ces travaux seront payées à même la subvention Nouveaux Horizons pour aînés au montant de 25 000 \$, les dépenses additionnelles seront payées à même le surplus libre jusqu'à un maximum de 5 000 \$.

48- REPRÉSENTATION

49- COURRIER

- Aidons-Lait : Activités pour les familles de Saint-Hilarion;
- La Maison La Montée : Invitation au 40 e anniversaire, 14 mai 2025;
- Fondation de l'Hôpital de Baie-St-Paul : Offre de partenariat – Journée de la Fondation, tournoi de golf, 13 juin 2025;
- Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) : Invitation et demande de contribution pour le tournoi de golf bénéfice, 14 juin 2025;
- Commission de toponymie : Décision pour accepter le nom de la rue des Mélilots;
- Courriel de monsieur Yvon Claveau;
- Fierté Charlevoix : Invitation au lancement et demande de lever du drapeau;

50- AFFAIRES NOUVELLES

2025-04-47

50.1 NOMINATION D'UN RESPONSABLE POUR LA GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix a la juridiction exclusive des cours d'eau situé sur son territoire, et ce, en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix possède une politique relative à la gestion des cours d'eau sous sa juridiction et qu'en vertu de celle-ci, les municipalités locales doivent nommer un responsable sur leur territoire afin d'occuper les fonctions qui leur sont confiées par la politique, soit notamment le nettoyage et l'enlèvement des obstructions et nuisances dans les cours d'eau, l'application de la réglementation de la MRC relative à l'écoulement des cours d'eau et la réception préliminaire et la validation des demandes de création, d'aménagement, d'entretien ou de fermeture d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a plus de responsable depuis le départ du contremaître et qu'il y a lieu de nommer un nouveau responsable par cette résolution de mise à jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal désigne monsieur Carl Lavoie, directeur des travaux publics et opérateurs en eau potable et eaux usées, à titre de coordonnateur local à la gestion des cours d'eau.

2025-04-48

50.2 FORMATION DU RESPONSABLE DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Carl Lavoie comme responsable de la gestion des cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de monsieur Carl Lavoie à la formation de responsable des cours d'eau dispensée par l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec au coût de 575 \$ plus taxes.

51. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2025-04-49

52. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 21 h 07.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 12 mai 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.